

LA LIVRAISON DES BACS BRUNS DÉBUTERA LE 10 JUILLET PROCHAIN

Dans le cadre du processus d'implantation de la collecte des matières organiques, la Ville de Thetford Mines vous informe que la livraison des bacs bruns se déroulera du 10 juillet au 18 août prochain, et ce, du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h.

VOUS RECEVREZ :

SECTEUR RÉSIDENTIEL ET MULTIOGEMENTS

- Bac brun de 240 litres (résidence unifamiliale), bacs bruns de 240 litres ou 360 litres (multilogements*);
- Pour chaque unité de logement, un ensemble comprenant:
 - Un petit bac de cuisine de neuf litres;
 - Un emballage d'essai de 10 sacs de papier;
 - Un nouveau calendrier de collecte;
 - Les informations relatives à l'utilisation du nouveau bac.

** Le nombre de bacs livrés et leur dimension sont déterminés selon une grille établie en fonction du nombre d'unités de logement. Certains propriétaires seront contactés par les responsables de la Ville pour validation des besoins.*

Le processus d'implantation inclut également les institutions, commerces et industries. À cette fin, un service d'accompagnement personnalisé sera offert au cours de l'été.

Veuillez prévoir l'espace suffisant pour accueillir vos nouveaux bacs de préférence à l'ombre ou à un endroit peu ensoleillé.

La livraison se déroulera de façon progressive. Les bacs de 240 litres seront livrés en priorité et suivra la distribution des bacs de 360 litres.

DÉBUT DE LA COLLECTE : SEMAINE DU 28 AOÛT 2017

La collecte sera hebdomadaire jusqu'à la fin du mois d'octobre et sera mensuelle de novembre à avril. Pour tout savoir concernant l'horaire des collectes, il suffira de consulter le nouveau calendrier. Lors des semaines de collecte des matières organiques, votre bac brun devra alors être disposé près du bac bleu ou du bac vert en bordure de rue selon l'horaire.

- Nous tenons à souligner l'importance de bien retenir la date de début de collecte pour éviter que les résidus soient déposés trop tôt dans le bac;
- Nous rappelons également qu'aucun sac de plastique ne sera permis dans le bac brun considérant la technologie utilisée pour le traitement des matières;
- Seuls les sacs de papier seront autorisés. Ceux-ci ne sont pas obligatoires, mais ont l'avantage de mieux retenir les odeurs et les liquides. Des sacs de papier adaptés aux bacs de cuisine sont disponibles dans la plupart des quincailleries et magasins à grande surface.

COÛTS D'ACQUISITION DU MATÉRIEL

Les coûts reliés à l'acquisition du matériel figureront au compte de taxes à compter de la prochaine année d'imposition (2018) et seront répartis sur une période de trois ans. Pour une résidence unifamiliale, il en coûtera 17,39 \$ par année pour un total de 52,17 \$. À noter que la Ville bénéficie d'un programme d'aide financière lui ayant permis d'abaisser le coût des bacs.

SÉANCES D'INFORMATION

Différents outils seront mis à la disposition de la population au cours des prochaines semaines pour transmettre d'autres informations dont un guide complet sur la gestion des matières résiduelles qui sera distribué avant le début de la collecte. Pour en savoir davantage, vous êtes conviés à participer à l'une des séances d'information suivantes.

| | | |
|---|--|---|
| LUNDI 14 AOÛT 2017 19 H Édifice St-Jean secteur Black Lake | MARDI 15 AOÛT 2017 19 H Salle multifonctionnelle de la Maison de la culture | MERCREDI 16 AOÛT 2017 19 H Centre récréatif secteur Robertsonville |
|---|--|---|

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les citoyens de près de **300 municipalités** du Québec ont déjà le bac brun.

Toutes les municipalités devront se conformer à la **Politique québécoise de gestion des matières résiduelles** qui prévoit la valorisation complète des résidus organiques d'ici 2022.

Les coûts reliés à l'enfouissement sont de :

115,80 \$ / tonne pour les matières résiduelles

64 \$ / tonne pour les matières organiques

0 \$ pour les matières recyclables

QUE POURRA CONTENIR VOTRE BAC BRUN ?

- Fruits et légumes (incluant les épiluchures)
- Produits céréaliers
- Produits laitiers non liquides (fromage et yogourt)
- Poissons et fruits de mer cuits
- Viandes et volailles cuites (incluant les os)
- Légumineuses
- Tofu
- Beurre d'arachides, confiture et marmelade
- Noix et écailles
- Œufs et coquilles
- Sucrieries
- Café moulu, filtres à café, thé et sachets
- Gazon
- Feuilles mortes
- Fleurs, plantes, retailles de haies et mauvaises herbes
- Branches de 1 cm et moins de diamètre
- Mouchoirs, essuie-tout et serviettes de table
- Vaisselle en carton
- Cheveux et ongles

Une fois les matières organiques acheminées au site de compostage, elles se transformeront en compost qui pourra notamment servir à améliorer la qualité des sols et à fournir un apport d'éléments nutritifs pour les plantes. À noter que la Ville mettra en place à un ou deux moments dans l'année la distribution gratuite de compost pour les citoyens intéressés.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION !